

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Vingt-septième session du Comité pour les animaux  
Veracruz (Mexique), 28 avril – 3 mai 2014

Questions régionales

Rapports régionaux

AMERIQUE DU NORD

1. Le présent rapport, couvrant la période allant de mars 2012 à février 2014, a été préparé par Mme Rosemarie Gnam, représentante régionale suppléante pour l'Amérique du Nord, en collaboration avec les autorités de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) du Canada, des Etats-Unis et du Mexique<sup>1</sup>.

Vue d'ensemble des principales activités

**a) Etude du commerce important**

2. L'Autorité scientifique CITES du Canada et l'Autorité scientifique des Etats-Unis ont participé aux travaux du Groupe de travail consultatif sur l'évaluation de l'étude du commerce important; elles ont notamment soumis leurs observations lors de la réunion organisée à Vilm (Allemagne) en juin 2012 et contribué aux activités de suivi.

**b) Examen périodique**

3. Le Canada et les Etats-Unis se sont engagés à achever l'examen périodique des Felidae et, à ce titre, collaborent à l'examen périodique du *Puma concolor cougar* et du *Puma concolor coryi*.
4. Les Etats-Unis procèdent à l'examen périodique des espèces ci-après: phoque moine caraïbe (*Monachus tropicalis*); roussette de Guam (*Pteropus tokudae*); grue grise du Mississippi (*Grus canadensis pulla*); et boa de Porto Rico (*Epicrates inornatus*).

**c) Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I**

5. Le Canada a récemment enregistré un nouvel établissement qui reproduit l'espèce *Acipenser brevirostrum*. Le Canada compte désormais onze élevages en captivité enregistrés par la CITES, pour les espèces *Falco rusticolus*, *Falco peregrinus*, *Tragopan caboti* et *Acipenser brevirostrum*.
6. Au cours de la période examinée, les établissements ci-après ont été enregistrés aux Etats-Unis: Jeffrey L. Rossey pour *Falco peregrinus*, *Falco rusticolus* et *Falco peregrinus x Falco rusticolus*; Great Plains Peales pour *Falco peregrinus*; South Dakota Raptor Trust pour *Falco peregrinus*, *Falco rusticolus* et *Falco rusticolus x Falco peregrinus*; Timothy W. Hickok pour *Falco rusticolus*; Hurricane Aviaries, Inc. pour *Primolius couloni*; Vince Piccioni pour *Falco peregrinus*, *Falco rusticolus* et *Falco peregrinus x Falco*

<sup>1</sup> Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

*rusticolus*; et Michael G. Erickson pour *Falco peregrinus*, *Falco rusticolus* et *Falco peregrinus* x *Falco rusticolus*.

**d) Avis de commerce non préjudiciable**

7. Les rapports d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) permanent servent à documenter les pratiques de gestion actuelles d'espèces canadiennes communément commercialisées afin de contribuer aux décisions relatives aux permis d'exportation durable de spécimens CITES obtenus légalement. Depuis la dernière réunion du Comité pour les animaux, des rapports d'avis de commerce non préjudiciable permanent pour l'esturgeon de l'Atlantique, le narval, l'ours noir et l'ours grizzly ont été établis. Les rapports sur le requin-taube commun, la grue du Canada et le puma sont en cours de préparation.

Tous les rapports sur les espèces terrestres sont disponibles sur le site d'Environnement Canada à l'adresse suivante: <http://www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=En&n=2942DC30-1>.

8. Grâce au soutien financier du Service des pêches et de la faune sauvage du Gouvernement américain (U.S. Fish and Wildlife Service – USFWS), l'Association des autorités de gestion de la pêche et des espèces sauvages (Association of Fish and Wildlife Agencies - AFWA) a organisé, en janvier 2014, un atelier et un webinaire sur la gestion de la conservation du poisson-spatule. Il s'agissait d'examiner les mesures de gestion et l'état de conservation du poisson-spatule (*Polyodon spathula*) sur la base du projet de rapport intitulé « Developing Biological Reference Points and Identifying Stock Status for Management of Paddlefish (*Polyodon spathula*) in the Mississippi River Basin » (*Délimitation des zones biologiques de référence et estimation de l'état du stock pour la gestion du poisson-spatule dans le bassin du Mississippi*). Il était important de donner aux représentants de l'USFWS et des organismes correspondants au niveau des Etats l'occasion d'examiner l'état de conservation du poisson-spatule, notamment les mesures de gestion permettant d'assurer la durabilité de l'espèce; son commerce interne et international; ainsi que le commerce et la gestion de cette espèce dans le futur. Les représentants des autorités de gestion de la pêche et des espèces sauvages de vingt Etats et de trois régions de l'USFWS ont participé à ces réunions, qui ont permis de définir clairement les prochaines étapes, notamment l'élaboration ou la finalisation de plans de gestion, le recensement des besoins en matière de recherche et de suivi, et la mise au point d'un calendrier des webinaires à venir qui porteront sur les sources de financement des activités de suivi et sur l'utilisation de modèles pour améliorer la gestion de cette espèce.

**e) Autres activités**

9. Programme américain de marquage des exportations CITES: en coopération avec les Etats et les tribus indiennes, le Gouvernement américain utilise un programme de marquage pour l'exportation de peaux de plusieurs espèces inscrites à l'Annexe II, dont le lynx roux (*Lynx rufus*); la loutre de rivière (*Lontra canadensis*), le lynx du Canada (*Lynx canadensis*), le loup (*Canis lupus*), l'ours brun (*Ursus arctos*) et l'alligator américain (*Alligator mississippiensis*). L'USFWS a lancé ce programme il y a 35 ans afin de simplifier la procédure de délivrance des permis CITES pour l'exportation de peaux provenant de ces espèces. Il coopère actuellement avec 48 Etats et 26 tribus indiennes disposant de programmes de prélèvement approuvés. L'USFWS approuve la participation d'un Etat ou d'une tribu indienne au programme de marquage des exportations CITES lorsqu'il peut émettre deux avis de commerce non préjudiciable après examen du programme de prélèvement et du dispositif de contrôle en place dans l'Etat ou la tribu concerné. L'USFWS fournit aux Etats et tribus participant au programme des étiquettes qui sont apposées sur les peaux des spécimens d'espèces approuvées prélevés dans ces Etats et tribus et destinés à l'exportation vers l'étranger. Les étiquettes garantissent que les peaux ont été prélevées en toute légalité et que l'exportation ne sera pas préjudiciable à la survie de l'espèce.

L'USFWS a émis plus de 775,000 étiquettes en 2012 et près de 764,000 étiquettes en 2013.

Au cours de la période examinée, l'USFWS a approuvé la participation d'un Etat pour l'exportation de la loutre de rivière et de cinq tribus indiennes pour l'exportation du lynx.

10. Groupe de travail sur le transport: les Etats-Unis ont continué de participer activement aux travaux du Groupe de travail sur le transport du Comité pour les animaux, notamment à la finalisation des Lignes directrices CITES pour le transport autre qu'aérien de spécimens de plantes et d'animaux sauvages, adoptées par la Conférence des Parties à sa seizième session (CoP16, Bangkok, 2013). Ces dernières remplacent les Lignes directrices CITES pour le transport et la préparation au transport des plantes et des animaux sauvages vivants, adoptées à la deuxième réunion de la Conférence des Parties (CoP2, San José, 1979) et figurant sur le site du Secrétariat CITES.

Un représentant de l'USFWS a participé à la réunion de la Commission de l'Association du transport aérien international (IATA) pour les animaux vivants et les marchandises périssables, qui s'est tenue à Montréal (Canada) en avril 2012. Au cours de cette réunion, les propositions tendant à modifier les exigences applicables au transport des pingouins ont été finalisées et intégrées dans la Réglementation IATA du transport des animaux vivants. Des représentants de l'USFWS et du Ministère des affaires étrangères américain ont également assisté à la réunion de la Commission tenue en avril 2013, qui s'est penchée sur le décret présidentiel sur la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, récemment signé par le Président Obama. Les représentants des Etats-Unis ont présenté une proposition visant à inclure à la Réglementation IATA du transport des animaux vivants de nouvelles exigences relatives aux conteneurs utilisés lors du transport des grands requins en application de la décision prise à la CoP16 d'inscrire cinq espèces de requins à l'Annexe II. Cette proposition sera soumise à la prochaine réunion de la Commission pour les animaux vivants et les marchandises périssables de l'AITA qui se tiendra en avril 2014 à Miami (Floride), en vue de sa publication en octobre 2014 dans la 41<sup>ème</sup> édition de la Réglementation IATA du transport des animaux vivants.

Par ailleurs, un représentant de l'USFWS a participé, en septembre 2012, à la réunion de l'Association des zoos et aquariums (AZA) au cours de laquelle il a présenté le programme américain «Plant Rescue Center Program», organisé un atelier sur les méthodes de transport des animaux et examiné les réglementations CITES et AITA applicables au transport. L'Association met également au point un cours sur le transport des animaux vivants à l'intention de son école professionnelle de gestion, avec la participation de l'USFWS.

11. Dans le cadre du Protocole de coopération et d'échanges dans le domaine de la conservation de la nature entre le Ministère de l'intérieur américain et l'Administration forestière chinoise, la Division des affaires internationales de l'USFWS a accueilli, du 11 au 17 avril 2012, six représentants de l'organe de gestion CITES de Chine. La première partie de la visite a été consacrée à une série de réunions au Bureau d'Arlington, au cours desquelles les responsables américains et chinois ont abordé les questions d'intérêt mutuel, telles que les préparatifs de la seizième Conférence des Parties (propositions d'inscription, problèmes de mise en œuvre pour les espèces marines et coopération dans le domaine de la conservation des éléphants et des rhinocéros). La visite s'est poursuivie par un voyage en Louisiane, qui a permis de présenter les programmes de gestion durable ayant prouvé leur efficacité aux Etats-Unis. Le Département de la faune, de la flore et de la pêche de Louisiane a accueilli les représentants de l'USFWS et la délégation chinoise et leur a présenté l'historique et le contexte des efforts de gestion de l'alligator américain. La délégation a également pu observer la faune dans son habitat, relâcher des alligators élevés en captivité, et visiter un élevage d'alligators produisant 70 000 spécimens par an, ainsi qu'un élevage local de tortues qui expédie les tortues en Chine.

#### Activités des représentants régionaux

12. Mme Carolina Caceres, représentante régionale pour l'Amérique du Nord au Comité pour les animaux, coprésidente, au nom de ce dernier, aux côtés de M. Noel McGough, spécialiste de la nomenclature au Comité pour les plantes, le Groupe de travail consultatif sur l'évaluation de l'étude du commerce important.

#### Coopération et priorités régionales

13. Signe de leur engagement continu à examiner les questions liées à la CITES et à y répondre, les membres de la région Amérique du Nord communiquent régulièrement. En 2012, ils se sont réunis en téléconférence et en face-à-face avant les réunions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent de la CITES pour se préparer à ces trois réunions et dégager une position régionale. En février 2013, le Mexique a accueilli une réunion régionale pour l'Amérique du Nord en vue de la CoP16. Entre ces réunions, les membres de la région Amérique du Nord ont communiqué par téléphone et courriels.
14. En décembre 2013, le réseau canadien des autorités scientifiques CITES s'est réuni pour examiner les avantages de la mise en œuvre des aspects scientifiques de la CITES au niveau national et les problèmes qui y sont liés, fournir des avis et des observations sur les activités internationales du Canada, et affiner les rapports d'avis de commerce non préjudiciable permanent pour la grue du Canada et le puma.
15. L'Autorité scientifique CITES du Canada a participé à la réunion annuelle du Comité canadien de gestion des animaux à fourrure en 2012 et 2013. Ce comité est responsable de la coordination et de la communication pour toutes les questions concernant la gestion des espèces à fourrure au Canada. L'Autorité scientifique a également assisté au colloque sur la gestion de la faune sauvage et le commerce dans la région arctique en 2012 et à la Conférence nationale des récolteurs autochtones en 2013.

16. En 2012, deux nouvelles brochures sont venues enrichir la série de brochures publiées par Environnement Canada pour promouvoir le respect de la CITES en informant les voyageurs internationaux de leurs obligations juridiques au titre de la législation canadienne sur le commerce des espèces sauvages et des risques encourus. Les nouvelles brochures ont pour thème «les espèces menacées d'extinction et le commerce» et «les espèces menacées d'extinction et le voyageur international». Elles sont disponibles à l'adresse suivante: <http://ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=En&n=E0EAA954-1>.
17. Le Canada a l'intention d'exporter du caviar d'esturgeon noir sauvage dès que possible. En application des recommandations émises dans la résolution CITES Conf. 12.7 (Rev. CoP16), le Canada a établi des quotas d'exportation durables de chair et de caviar d'esturgeon noir et continue de travailler en étroite collaboration avec les Etats-Unis en vue de mettre au point une stratégie régionale de conservation qui permette de protéger efficacement cette espèce.
18. En 2013, Pêches et Océans Canada a entrepris, en collaboration avec les communautés inuites, une série d'études scientifiques approfondies afin de recueillir des données supplémentaires sur les populations de narvals dans les secteurs du chenal Parry, du détroit de Jones et du détroit de Smith. Compte tenu du manque d'information sur ces populations, il avait été jusqu'à présent impossible d'émettre un avis de commerce non préjudiciable pour les produits provenant de ces secteurs. Les conclusions préliminaires de ces études devraient être disponibles fin 2014 et l'ACNP sera, le cas échéant, réévalué sur la base de ces conclusions.
19. En octobre 2012, l'Autorité scientifique CITES du Mexique (CONABIO) a recruté M. Marco Antonio López Luna, titulaire d'une maîtrise ès sciences (Universidad Juárez Autónoma de Tabasco), pour diriger, en coopération avec d'autres experts nationaux, le projet intitulé «Evaluation de l'état de conservation du crocodile américain (*Crocodylus acutus*) au Mexique compte tenu de la CITES, de la norme mexicaine NOM-059-SEMARNAT-2010 et de la Liste rouge de l'UICN, et proposition de sites pouvant accueillir un programme de suivi sur la base des données disponibles». Le projet visait à compiler les données existantes sur l'état de conservation, l'utilisation et le commerce international de cette espèce, à évaluer ces données compte tenu des critères de la norme NOM-059-SEMARNAT-2010, de la Liste rouge de l'UICN et de la CITES, et à identifier les sites adaptés au suivi de l'espèce.
20. En 2012 et 2013, les activités du Programme Mexique-Belize-Guatemala de surveillance du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) se sont déroulées au Mexique. Au total, saison 2011 incluse, 572 excursions ont eu lieu sur près de 5 532 km de lacs, rivières, mangroves et estuaires; la population a été estimée à environ 79 000 individus, présentant une tendance stable et une structure saine (production élevée de nouveaux-nés et de juvéniles).
21. En collaboration avec les autorités CITES des Etats-Unis et du Canada, la CONABIO a réalisé l'affiche sur les grenouilles arboricoles du genre *Agalychnis* protégées par la CITES (publiée en avril 2013) afin de faciliter l'identification des espèces de grenouilles inscrites aux annexes CITES lors de la CoP15 (Doha, 2010). L'affiche a été distribuée dans les principaux ports, aéroports et postes-frontières du pays. La diffusion de cette affiche contribuera, espère-t-on, à la légalité et la durabilité du commerce international de ces espèces.
22. En vue de la prochaine session du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (AC27/PC21, Veracruz 2014), la CONABIO a préparé des documents destinés à la sensibilisation (une brochure et une affiche), contenant des informations générales sur la Convention, son fonctionnement et la mise en œuvre de ses dispositions au niveau national dans le but d'encourager le commerce licite et responsable des espèces CITES.
23. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (décisions 16.13 à 16.16): en application de la décision 16.14 adoptée à sa 64<sup>ème</sup> réunion (SC64; Bangkok 2014), le Comité permanent a créé un groupe de travail intersessions sur l'IPBES, présidé par le Mexique. L'Autorité scientifique du Mexique a activement contribué à l'application de la décision 16.14, en particulier en ce qui concerne l'élaboration de la demande de la CITES [paragraphe d) de ladite décision], dont il est tenu compte dans l'évaluation thématique portant sur «l'utilisation durable des espèces sauvages» intégrée dans le programme de travail 2014-2018, approuvé lors de la deuxième session de la plénière de l'IPBES (Antalaya, 9–14 décembre 2013). L'Autorité scientifique du Mexique a par ailleurs collaboré avec les présidents des comités scientifiques et le Secrétariat, à l'élaboration d'un document de travail de la prochaine session du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, qui recommande, entre autres, aux deux comités de créer un groupe de rédaction chargé de formuler une série de recommandations pour examen par le groupe de travail sur l'IPBES du Comité permanent; b) d'identifier des experts susceptibles de contribuer à l'évaluation de

l'utilisation des espèces sauvages; et c) d'évaluer la pertinence du projet de résolution sur la collaboration entre l'IPBES et la CITES et de fournir des conseils sur toute autre question concernant la mise en œuvre de la décision 16.4.

24. Le 19 décembre 2012, le Ministère de l'économie et le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (SEMARNAT) du Mexique ont promulgué l'«Accord établissant la nomenclature et la codification des marchandises dont l'importation et l'exportation sont soumises aux réglementations du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles», qui applique à l'importation et l'exportation (présentation des permis et autorisations CITES) des espèces relevant de la CITES et de la réglementation nationale un système de réglementation non tarifaire. Le Ministère de l'économie et la SEMARNAT doivent examiner conjointement ledit accord très prochainement afin de déterminer si de nouvelles réglementations s'imposent.
25. L'autorité chargée de l'application de la CITES au Mexique, l'Agence fédérale de protection de l'environnement (PROFEPA), a effectué 6 116 inspections en 2012 et 6 498 inspections en 2013, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux mouvements transfrontières d'espèces de faune et de flore sauvages soumises à réglementation, encourageant ainsi l'application adéquate de la CITES.
26. En 2012, par l'intermédiaire du Service de l'inspection industrielle, la PROFEPA a mis en œuvre un projet tendant à renforcer le contrôle des exportations d'espèces dont le commerce est réglementé; plus précisément, ce projet visait à détecter les situations irrégulières et à identifier les zones dans lesquelles on peut plus facilement s'assurer que les mouvements transfrontières d'espèces sauvages soumises à réglementation respectent les règles en vigueur. Ce projet a permis d'identifier les marchandises nécessitant une inspection, ainsi que les espèces qui requièrent une attention prioritaire ou une inspection ciblée.
27. En 2013, la PROFEPA a saisi deux conteneurs renfermant 898 660 spécimens de concomres de mer (*Isostichopus fuscus*), d'un poids équivalent à 686 kg environ; 78 676 spécimens séchés d'hippocampes (*Hippocampus ingens*), d'un poids équivalent à 197 kg; 108 kg de panse séchée, 21 boîtes de vessie séchée et 955 boîtes de vessie surgelée, vraisemblablement d'acoupas de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*). La vessie surgelée était mélangée à une autre espèce de poisson, le maigre (*Curvina en espagnol*). De plus, en 2012 et 2013, 758 m3 de bois tropical ont été saisis dans deux ports; cette saisie a été suivie d'interventions sur tout le territoire national qui ont conduit à la saisie de 1 356 m3 de bois en grume et de bois de construction (bois d'œuvre), 27 tonnes de charbon, neuf véhicules de transport de marchandises et neuf outils, à la fermeture de trois scieries, à la suspension de six concessions forestières pour utilisation abusive et à l'application de 66 procédures administratives. Par ailleurs, plus de 200 spécimens de reptiles cachés dans les bagages de ressortissants japonais ont été saisis à l'aéroport international de Mexico City. De même, le nom et le pseudonyme des trafiquants internationaux présumés d'espèces sauvages ont été communiqués aux autorités de police des principaux aéroports du pays.
28. En 2013, l'«Opération de suivi et de prévention du trafic international illicite d'espèces protégées» a été menée en coordination avec les services des douanes, les services de contrôle sanitaire vétérinaire et phytosanitaire, la police, l'armée et les services d'immigration. L'opération visait à prévenir et combattre les mouvements transfrontières illicites de spécimens, parties ou produits d'espèces protégées en assurant une surveillance systématique et des inspections périodiques, et en établissant des points de contrôle et d'inspection aux postes frontières qui ne sont habituellement pas couverts par la PROFEPA. Trois types d'intervention ont été menés dans le cadre de cette opération: a) la fermeture de la frontière nord (2 006 fouilles aux frontières entre le Mexique et les Etats-Unis, b) le contrôle dans les ports maritimes (451 fouilles et c) la surveillance continue dans les aéroports internationaux. Quelques 20 000 m3 de bois, 20 tonnes de charbon, 116 véhicules contenant des produits de la pêche, et 29 spécimens d'espèces sauvages ont été inspectés, et 122 m3 de bois tropical, 600 kg de charbon et neuf produits de la faune et de la flore sauvages ont été saisis.
29. En 2012 et 2013, la PROFEPA a participé aux opérations internationales CAGE et REPTILE, qui ont permis de renforcer la surveillance de routine dans les aéroports internationaux.
30. Dans le cadre de la coopération entre les pays membres du Groupe nord-américain d'application des lois sur les espèces sauvages (GNALES), la PROFEPA a mené des enquêtes et participé à un échange d'information sur plusieurs espèces d'intérêt commun (l'acoupa, le concombre de mer et la demoiselle de Clarion), et des saisies ont été effectuées au Mexique, comme aux Etats-Unis.

#### Réunions et ateliers

## Au sein de la région:

31. En 2012, le Service de l'inspection industrielle de la PROFEPA, en coopération avec le bureau nord-américain WWF-TRAFFIC et avec l'appui financier du Programme «Faune et flore sauvages sans frontières» de l'USFWS, a organisé un atelier sur le renforcement des capacités des responsables de la gestion des espèces sauvages et de la lutte contre la fraude au Mexique. Cet atelier a permis de dispenser une formation à 81 fonctionnaires chargés de la gestion des espèces sauvages et du contrôle et de l'inspection des échanges internes et internationaux de ces espèces au sein des autorités environnementales fédérales et locales des diverses provinces mexicaines. En 2013, un deuxième atelier a été organisé en vue de former des formateurs dans les domaines du commerce des espèces sauvages et de la lutte contre le trafic illicite. Au total, 50 fonctionnaires de la PROFEPA, de la CONABIO, de l'Administration générale des douanes et du Bureau du Procureur général de la République ont participé à cet atelier. A ce jour, le contenu de l'atelier a été communiqué à 119 fonctionnaires des bureaux régionaux de la PROFEPA dans tout le pays. En vue de poursuivre cette initiative, une proposition a été soumise au Programme «Faune et flore sauvages sans frontières» de l'USFWS en 2014; cette dernière a été préapprouvée.
32. En 2012, le personnel de la PROFEPA a participé à plusieurs manifestations facilitées par la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CCE), qui ont mis l'accent sur la formation, la mise à jour des informations et l'échange d'expériences techniques. Il s'agit des manifestations ci-après: l'Atelier théorique et pratique sur les enquêtes sur les lieux du crime dans le cas de la criminalité liée aux espèces sauvages, l'Atelier sur l'application de la législation environnementale à l'aide des données de renseignement, l'Atelier sur l'échange d'expériences sur la transmission des données par voie électronique dans les enquêtes réalisées à l'appui de l'application de la législation en matière de protection de l'environnement et des espèces sauvages, et la réunion sur les meilleures pratiques dans le domaine de la criminalistique. Dans le cadre de cette coopération, la PROFEPA a participé, en juillet 2013, à l'Atelier sur l'échange d'information et de renseignements sur le trafic d'espèces marines protégées en Amérique du Nord.
33. En mars 2012, la PROFEPA a assisté à la réunion de formation annuelle des bureaux de lutte contre la fraude de l'USFWS pour la Région 2 (San Antonio, Texas), qui visait à présenter les mesures de lutte contre la fraude prises par la PROFEPA dans les ports, dans les aéroports et aux frontières, ainsi que les normes et procédures en vigueur en matière de vérification et d'inspection, et de surveillance des mouvements transfrontières de spécimens, parties et produits d'espèces sauvages.
34. Le Service de l'inspection industrielle de la PROFEPA a présenté, lors de la réunion annuelle des directeurs des bureaux de lutte contre la fraude de l'USWS (Shepherdstown, Virginie occidentale, avril 2012), les mesures prises et les résultats obtenus en matière de contrôle des mouvements transfrontières d'espèces sauvages et de produits forestiers et de contrôles phytosanitaires dans les ports, dans les aéroports et aux frontières.
35. En septembre 2012, la PROFEPA a participé à l'Atelier sur l'identification des ailerons de requin, tenu à Roatán (Honduras), dispensant une formation et fournissant des informations à jour sur la mise en œuvre et le fonctionnement appropriés de la CITES en ce qui concerne l'identification des ailerons de requin. Le matériel d'identification est utilisé dans les vérifications/inspections effectuées dans les ports maritimes dans lesquels la PROFEPA inspecte les expéditions en coordination avec les autorités chargées des pêches et les services des douanes.
36. Au cours de l'atelier intitulé «Crocodiles mexicains: surveillance du crocodile de Morelet en 2012-2013 et état du crocodile de rivière» (Mexico City, 25–26 novembre 2013), les données issues des saisons 2012 et 2013 du Programme de suivi du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) ont été examinées. D'autres sites de surveillance ont été identifiés et la saison 2014 a été planifiée. Par ailleurs, on a présenté, lors de cet atelier, les résultats du projet intitulé «Evaluation de l'état de conservation du crocodile américain (*Crocodylus acutus*) au Mexique compte tenu de la CITES, de la norme mexicaine NOM-059-SEMARNAT-2010 et de la Liste rouge de l'UICN, et proposition de sites pouvant accueillir un programme de suivi sur la base des données disponibles». Plus de 40 experts étaient présents, notamment des scientifiques, des éleveurs, des représentants d'organisations non gouvernementales et des pouvoirs publics du Mexique, du Belize et du Guatemala, ainsi qu'un représentant du Groupe des spécialistes des crocodiles de l'UICN.
37. Le troisième atelier sur la promotion, la conservation et l'utilisation durable des crocodiles au Mexique (Ciudad del Carmen, Campeche, 10–11 décembre 2013), organisé dans le cadre des efforts visant la création d'unités de gestion de la faune et de la flore sauvages (UMA) et leur consolidation, s'est

concentré sur le cas du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*). Conçu à l'intention du personnel technique des UMA et de tous les acteurs impliqués dans la conservation, la gestion et l'utilisation durable des crocodiles au Mexique, l'atelier a constitué un forum d'échange d'information sur l'espèce et sur sa gestion en vue de l'établissement d'UMA et de leur consolidation, ainsi que sur les possibilités de financement et de commercialisation.

38. Au cours de la vingt-septième session du Comité pour les animaux et de la vingt et unième session du Comité pour les plantes qui se tiendront du 28 avril au 8 mai 2014 à Veracruz (Mexique), un certain nombre d'activités en marge des réunions officielles sont prévues pour faire connaître les modèles de gestion d'espèces CITES qui ont fait leurs preuves au Mexique et qui pourraient servir de modèles au niveau mondial. Il s'agit des activités suivantes:
- Visites guidées des sites sur lesquels des espèces CITES sont gérées et exploitées de façon efficace (unités de gestion pour la conservation d'espèces sauvages, jardins botaniques, aires naturelles protégées et sites de surveillance de l'espèce *Crocodylus moreletii*).
  - Présentation d'affiches décrivant les expériences favorisant l'échange d'information et la coopération entre les responsables mexicains et les experts de la CITES en matière d'enquêtes, et de gestion et de conservation des espèces sauvages (2 mai, lors de la réception prévue le premier jour des sessions conjointes).
  - Manifestations parallèles organisées par divers forums nationaux et internationaux.
  - Séminaire sur la CITES, ouvert au public, qui donnera aux représentants de divers secteurs (organismes gouvernementaux, universités, secteur de la production), de pays membres de la CITES et d'organisations internationales l'occasion de diffuser des informations sur la Convention et de promouvoir sa mise en œuvre efficace (3 mai).
39. Au cours du trente-troisième symposium annuel sur la biologie et la conservation des tortues marines (Baltimore, Maryland; 2 et 3 février 2012), un représentant du Bureau de l'autorité scientifique de l'USFWS a présenté un exposé intitulé «Commerce international de tortues: questions à soumettre à l'examen de la seizième Conférence des parties à la CITES à Bangkok (Thaïlande)».
40. L'USFWS, en coopération avec le Département de l'environnement et des ressources naturelles de Porto Rico, le zoo de San Diego, Island Conservation, le Caribbean Landscape Conservation Consortium, et le zoo de Fort Worth, a parrainé un atelier pour la région Caraïbes sur la conservation de l'iguane, qui s'est tenu à San Juan (Porto Rico) en décembre 2013. Les 61 participants, représentant 16 pays et îles de la région ainsi que des organisations non gouvernementales, ont recensé les questions de première importance pour la conservation de l'iguane et ont élaboré des plans d'action assortis de délais prévoyant une série de projets prioritaires visant à atténuer les menaces pesant sur les populations d'iguanes, notamment le commerce non durable et le trafic illicite d'iguanes. Sur de nombreuses îles de la région, l'iguane représente le plus gros vertébré indigène subsistant à l'état sauvage, mais il est menacé par des prédateurs mammifères introduits, la destruction de son habitat, les prélèvements pour le commerce d'animaux domestiques, la chasse, la mortalité due aux automobiles, et la concurrence et les croisements avec l'iguane vert, qui est une espèce envahissante. Les iguanes contribuent à la dispersion des grains et sont essentiels au maintien des communautés de plantes endémiques et à la santé des écosystèmes.

#### **Autres réunions et ateliers (en dehors de la région):**

41. Réunion du projet de coopération entre la CITES et l'Accord CAFTA-DR, tenue à Managua (Nicaragua) en décembre 2012: des représentants de l'organe de gestion et de l'autorité scientifique CITES des Etats-Unis, de l'organe de gestion et de l'autorité scientifique CITES des pays membres de l'Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale, la République dominicaine et les Etats-Unis (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, République dominicaine et Panama) et du Belize ont participé à la réunion du Programme international d'assistance technique du Ministère américain de l'intérieur (DOI-ITAP) pour se préparer à la COP16 (Bangkok, mars 2013). Cette réunion a permis aux Parties impliquées d'échanger des idées et d'identifier les priorités avant la session de la Conférence des Parties.
42. Atelier sur le renforcement des capacités des autorités pour la mise en œuvre de la CITES au Panama (Panama City, 22–24 mai 2013), organisé par l'USFWS (DSA et DOI-ITAP) et le Secrétariat CITES: les responsables panaméens de la CITES ont reçu une formation concernant la préparation des avis de commerce non préjudiciable et d'autres questions générales relatives à la CITES. Entre 35 et 40 juristes

du gouvernement, militaires, gardes-frontières, employés de la police de l'environnement, et agents d'inspection de la faune et de la flore sauvages ont participé à cette réunion de trois jours; Ce cours était d'autant plus opportun que plusieurs responsables du Gouvernement panaméen commençaient tout juste à travailler sur les questions concernant la CITES.

43. Atelier régional sur les espèces de requins inscrites à l'Annexe II de la CITES – préparation à la mise en œuvre des nouvelles mesures CITES, tenu à Recife (Brésil) en décembre 2013: plus de 70 représentants venus de 28 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé à cet atelier sur la mise en œuvre des décisions portant inscription de cinq nouvelles espèces de requins à l'Annexe II, adoptées par les Parties à la CoP16 et prenant effet en septembre 2014. La National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) a financé l'atelier. Le Service des pêches de la NOAA et l'organe de gestion et l'autorité scientifique des Etats-Unis (USFWS) ont contribué à la planification et aux préparatifs de l'atelier et y ont assisté. Etaient également présents des représentants de l'autorité scientifique du Mexique (CONABIO) et de l'Institut mexicain de la pêche (INAPESCA). Les exposés présentés ont porté sur l'émission des avis d'acquisition légale, ainsi que sur les méthodes de mise en place d'une chaîne de surveillance du commerce de produits de requin. Les participants ont également exploré les techniques d'identification des espèces de requins et des produits de requin.

Pour de plus amples informations sur cet atelier, voir:

Anglais: <http://www.oas.org/en/sedi/dsd/biodiversity/WHMSI/SharkEvent%20.asp>

Espagnol: <http://www.oas.org/es/sedi/dsd/Biodiversidad/WHMSI/EventoTiburones.asp>

44. Visite de la délégation américaine sur le commerce des espèces CITES en Chine (24 juin-3 juillet 2013): des représentants de l'USFWS se sont réunis à Beijing avec leurs homologues de l'Office national des forêts de Chine pour examiner les résultats de la seizième session de la Conférence des Parties à la CITES. Ils ont également participé à un atelier de formation à l'identification des espèces CITES, tenu à Guangzhou; cet atelier d'une journée, organisé à l'intention des agents des douanes chinois, s'est concentré sur les espèces de tortues récemment inscrites aux annexes CITES.
45. Atelier sur la Liste rouge en Afrique subsaharienne (Togo, 20–23 août 2013): un représentant de la Division de l'autorité scientifique de l'USFWS a participé à l'atelier du Groupe de spécialistes des tortues terrestres et d'eau douce de l'UICN/CSE sur l'état de conservation des espèces de tortues terrestres et d'eau douce en Afrique subsaharienne. Cet atelier était particulièrement important car il comprenait des discussions avec les autorités CITES d'autres pays africains présents (Afrique du Sud, Libéria, Kenya et Tanzanie) sur l'inscription éventuelle d'espèces de tortues africaines à l'occasion de la CoP17, notamment les espèces de tortues à carapace molle.
46. Atelier régional sur le renforcement des capacités en matière d'émission d'avis de commerce non préjudiciable en Amérique centrale et en République dominicaine, tenu à San Salvador (El Salvador) du 3 au 6 septembre 2013: 35 experts des autorités scientifiques CITES, des organes de gestion CITES et des organismes nationaux responsables de la pêche au Costa Rica, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Panama, en Colombie et en Equateur, ainsi que des représentants de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture (OSPESCA), ont participé à cet atelier régional de formation et de planification de trois jours et demi consacré à l'émission des avis de commerce non préjudiciable au titre de la CITES.

Cet atelier a permis de présenter aux participants les résolutions de la CoP16 relatives aux avis de commerce non préjudiciable, les outils et méthodes permettant de mieux les formuler, ainsi que les expériences fructueuses d'autres pays en la matière. Les participants ont analysé des études de cas portant sur des espèces de faune et de flore de la région et ont élaboré une série de recommandations et d'accords visant à renforcer les connaissances et les capacités dans ce domaine. La dernière demi-journée de l'atelier a été consacrée à une discussion sur un atelier régional visant à élaborer un avis de commerce non préjudiciable régional concernant certaines espèces de requins inscrites à l'Annexe II lors de la Cop16.

Les formateurs étaient les experts ci-après: Dr. Rosemarie Gnam, Directrice de la Division de l'autorité scientifique de l'USFWS; M. Jon Siemien, biologiste, Autorité CITES à l'USFWS; M. David Morgan, Chef de l'Unité d'appui scientifique au Secrétariat CITES, Dr. Alison Rosser, Programme des Nations Unies pour l'environnement-Centre mondial de surveillance continue de la nature (WCMC); Mme Paola Mosig, TRAFFIC; et plusieurs experts régionaux de l'OSPESCA.



## Autres informations régionales

### CANADA

47. Le Gouvernement canadien a émis une réserve sur les décisions adoptées par la Conférence des parties à sa quinzième session. Aux termes de la Convention, rédigée en 1975, les Parties disposent d'un délai de 90 jours pour mettre en application les amendements adoptés. Le Canada n'est pas en mesure d'apporter les changements réglementaires nécessaires dans un délai si court. En octobre 2013, une fois achevé le processus réglementaire de mise à jour des dispositions relatives au commerce de la faune et de la flore sauvages de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA), les amendements aux annexes adoptés par la CoP15 entraient en vigueur et la réserve était retirée. Le Canada a également émis une réserve sur les décisions adoptées à la seizième session de la Conférence des Parties pour disposer du temps nécessaire à la modification requise des réglementations nationales. Le processus devrait être terminé fin 2014 et la réserve sera alors levée. Le Gouvernement canadien accorde une grande importance à la protection des espèces menacées sur son territoire, comme au plan international, et est déterminé à assumer ses responsabilités vis-à-vis de la CITES. Le Canada continue de soutenir résolument les décisions adoptées à la seizième Conférence des Parties.
48. Le Canada prête une attention particulière à la surveillance continue de la population d'ours blancs, qui implique l'examen annuel de l'état et des tendances de cette population dans les 13 unités de gestion que compte le pays. Il joue un rôle de chef de file dans l'amélioration des techniques de surveillance non intrusives telles que la télédétection, les relevés aériens, et la biopsie par fléchette (méthode de marquage-recapture génétique). En février 2014, le Comité technique de l'ours blanc utilisera les résultats des travaux de suivi et de recherche, ainsi que les connaissances traditionnelles autochtones dans le rapport d'évaluation annuel de la conservation de l'ours blanc dans les 13 unités de gestion. Les Etats de l'aire de répartition membres de l'Accord sur la conservation des ours blancs de 1973 se sont engagés dans l'élaboration d'un Plan d'action circumpolaire pour la conservation de l'ours blanc, qui devrait être achevée en 2014. En décembre 2013, Le Canada a participé à la réunion des ministres des Etats de l'aire de répartition et signé, à cette occasion, une déclaration soulignant la nécessité de poursuivre les actions concertées à l'appui de la conservation de l'ours blanc.
49. Autres informations sur l'ours polaire: lors de la réunion des Etats de l'aire de répartition, tenue à Moscou (Fédération de Russie) du 4 au 6 décembre 2013, les représentants des Etats-Unis ont célébré le quarantième anniversaire de l'Accord sur la conservation des ours blancs. Par ailleurs, en novembre 2013, le Président Obama a nommé M. Geoffrey L. Haskett, Directeur régional de l'USFWS en Alaska, aux fonctions de commissaire à la Commission russo-américaine pour l'ours blanc; En février 2013, l'USFWS a promulgué une «règle finale» au titre de la Loi sur les espèces menacées appliquant à l'ours blanc les mesures de protection plus strictes prévues depuis longtemps déjà par la CITES et la Loi américaine sur la protection des mammifères marins.

### MEXIQUE

50. En coopération avec le bureau de TRAFFIC pour l'Amérique du Nord, la CONABIO a dirigé le projet intitulé «Identification des espèces mexicaines faisant l'objet d'un commerce international (2012–2013)»; ce projet visait à classer les espèces mexicaines indigènes (inscrites ou non aux annexes CITES) à partir des données sur le commerce international de ces espèces de 2005 à 2010 et sur leur état de conservation, et en fonction des niveaux ou catégories pertinents pour la prise de décisions. S'agissant du premier groupe d'espèces examinées, la CONABIO a lancé, en décembre 2013, un appel à projets adressé aux organisations publiques, aux universités et aux centres de recherche pour évaluer l'état de conservation de quatre espèces CITES (*Crax rubra*, *Meleagris ocellata*, *Penelope purpurascens* et *Isoctichopus fuscus*) et la mesure dans laquelle il serait utile d'inscrire aux annexes CITES les espèces ci-après: *Xenosaurus grandis*, *Claudius angustatus*, *Staurotypus triporcatus*, *Holacanthus clarionensis*, *Beaucarnea recurvata*, et les espèces mexicaines appartenant au genre *Abronia*.
51. En coopération avec Oscar Sosa Nishizaki (Centre de recherche scientifique et d'enseignement supérieur d'Ensenada, Basse Californie - CICESE) et des experts de l'Institut national de la pêche (INAPESCA), la CONABIO coordonne la publication d'un ouvrage intitulé «Requins mexicains inscrits à la CITES: état des connaissances actuelles», auquel ont contribué de nombreux spécialistes nationaux. L'objectif est de rassembler toutes les informations disponibles sur les espèces de requins présentes au Mexique et inscrites aux annexes CITES (*Rhincodon typus*, *Cetorhinus maximus*, *Carcharodon carcharias*, *Sphyrna lewini*, *Sphyrna mokarran*, *Sphyrna zygaena* et *Carcharodon longimanus*), de recenser les obstacles et de

proposer des mesures permettant de les surmonter. La première version intégrale du document doit paraître au début de l'année 2014.

52. Dans le cadre des activités de conservation, de gestion et d'utilisation durable du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) coordonnées par les autorités CITES du Mexique, un projet pilote sur le *C. moreletii* au Mexique a été présenté en novembre 2013 à la Plateforme pour un approvisionnement respectueux des écosystèmes (Responsible Ecosystem Sourcing Platform - RESP). Ce projet comprend une série d'activités et de travaux coordonnés par les différents acteurs impliqués, dont le but est de consolider les informations sur la traçabilité des peaux et sur les systèmes d'élevage en captivité, et d'identifier les conditions et les sites éventuels d'élevage pour l'avenir. L'objectif principal est d'établir un lien entre les communautés locales et les producteurs mexicains (élevages) d'une part, et les entreprises internationales du secteur de la mode, d'autre part.
53. En octobre 2013, l'Université nationale autonome du Mexique a signé un accord avec l'Institut Smithsonian du Musée national d'histoire naturelle (Etats-Unis) en vue de la mise en œuvre du projet intitulé «Utilisation de codes-barres sur les produits de la faune sauvage – Mexique». L'idée est d'utiliser la méthode du code-barre pour aider l'organisme chargé de l'application de la CITES au Mexique (PROFEPA) à identifier les espèces qui font l'objet d'un commerce international et qui sont difficiles à identifier. Les autorités CITES, en coopération avec le secteur universitaire (UNAM), le réseau MEXBOL de la Commission nationale de la science et de la technologie (CONACYT), le Bureau du Procureur général de la République (et la Division scientifique de la Police fédérale, ont élaboré un document qui décrit la portée du projet au Mexique et contient la liste des 800 espèces (200 espèces prioritaires, et espèces semblables et associées) nécessitant un séquençage en vue de leur inclusion dans une banque génétique de référence.
54. Le Programme d'appui à la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages (opérationnel depuis 2010) de la Direction générale de la faune et de la flore sauvage (organe de gestion CITES du Mexique), a fourni un soutien à la gestion des crocodiles mexicains dans neuf unités de gestion en 2013, ainsi qu'un appui financier au développement de la production industrielle de peaux de crocodile dans les unités de gestion et les communautés rurales du pays.
55. Le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (SEMARNAT), avec l'appui technique de la CONABIO et la participation d'experts des différentes unités de gestion, de spécialistes, et d'institutions opérant aux niveaux fédéral et des Etats, publiera prochainement le «Plan directeur pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) au Mexique» et son annexe relative à l'élevage en captivité, qui visent à normaliser les activités de conservation, de gestion et d'utilisation durable de cette espèce. L'annexe exposera les techniques à employer et les conditions à respecter pour la reproduction en captivité. Des guides seront élaborés pour d'autres types d'activités (écotourisme, élevage en liberté, etc.).
56. Très prochainement, la SEMARNAT publiera également, sous forme électronique, le "Protocole national de gestion des conflits avec les crocodiliens au Mexique". Ce document permettra d'identifier et d'appliquer les mesures à même de prévenir ou résoudre les conflits entre les crocodiles et les êtres humains dans les zones de répartition des espèces de crocodiles au Mexique.
57. En 2012, la PROFEPA a dirigé le projet intitulé "Réagir plus efficacement face aux espèces potentiellement envahissantes". Il s'agissait d'identifier les espèces exotiques associées au commerce interna, notamment aux importations, et pouvant poser un risque pour les espèces sauvages, marines et forestières. Ce projet a permis de dresser une liste préliminaire des espèces exotiques nécessitant une attention prioritaire, qui sera incluse dans la liste de référence préparée par la CONADIBIO. La demande de financement présentée au Fonds pour l'environnement mondial en vue de renforcer les capacités dans ce domaine a été acceptée.
58. En 2012 et 2013, la PROFEPA s'est engagée dans un processus de restructuration de trois bureaux de vérification/d'inspection en vue de renforcer le contrôle des marchandises entre l'Amérique centrale et le Mexique et de permettre au pays de mieux favoriser le respect du droit et de garantir la légalité des mouvements transfrontières d'espèces sauvages réglementées.

#### ETATS-UNIS

59. Le 4 février 2014, Mme Sally Jewell, Ministre de l'intérieur, a déclaré au Président Obama qu'elle avait établi que les exportations commerciales continues de viande et d'autres produits de la baleine par des

ressortissants islandais compromettaient l'efficacité de la CITES. Cette décision faisait suite à une pétition soumise par plusieurs organisations non gouvernementales au titre de l'amendement Pelly à la Loi sur la protection des pêcheurs de 1967. La Ministre a recommandé que le Président renforce les Directives du Cabinet pour accroître la pression diplomatique, en particulier dans le cadre de la CITES, et encourager les utilisations non létales des baleines.

60. Décret présidentiel sur la lutte contre le trafic d'espèces sauvages: le 1er juillet 2013, en signant le décret sur la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, le Président Obama a placé la question du commerce illicite d'espèces sauvages au rang de priorité nationale. Le décret demande à tous les organismes gouvernementaux de «prendre les mesures appropriées dans le cadre de leurs compétences» pour combattre ce type de criminalité. Il prévoit la création d'un groupe de travail présidentiel et d'un conseil consultatif fédéral, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le décret est consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/07/01/executive-order-combating-wildlife-trafficking>.
61. Stratégie nationale de lutte contre le trafic d'espèces sauvages et interdiction du commerce d'ivoire d'éléphant: comme suite au décret présidentiel du 1<sup>er</sup> juillet 2013, les Etats-Unis ont promulgué, le 11 février 2014, la Stratégie nationale de lutte contre le trafic d'espèces sauvages. Cette stratégie engage l'ensemble du gouvernement à s'attaquer à ce problème en renforçant la lutte contre la fraude, en s'efforçant de réduire la demande d'espèces sauvages protégées et en poursuivant les efforts de coopération avec les autres partenaires, les organisations internationales (telles que la CITES), les organisations environnementales et les acteurs du secteur privé.

La Stratégie nationale est consultable en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fws.gov/home/feature/2014/trafficking/national-strategy-wildlife-trafficking.pdf>.

Voir également: <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2014/02/11/fact-sheet-national-strategy-combating-wildlife-trafficking-commercial-b>.

62. Destruction d'ivoire : le 14 novembre 2013, le Bureau de la lutte contre la fraude de l'USFWS a détruit environ six tonnes d'ivoire d'éléphant que ses agents et inspecteurs avaient saisi au fil des ans dans le cadre de violations de la CITES ou des lois américaines relatives aux espèces sauvages. Cette opération, couverte par plus de 1 800 médias, a clairement fait connaître au monde entier la tragédie des éléphants d'Afrique et le problème mondial que pose le trafic d'espèces sauvages. La destruction d'ivoire aux Etats-Unis a amené d'autres pays à détruire ou décider de détruire leur stock d'ivoire (la France, la Chine qui a détruit six tonnes d'ivoire en janvier 2014, et Hong-Kong qui a annoncé sa décision de détruire 28 tonnes d'ivoire dans l'année). L'Union européenne a, pour sa part, approuvé les opérations de destruction d'ivoire.
63. Programme de détachement d'agents spéciaux/attachés à la protection de la vie sauvage à l'étranger: l'USFWS a créé le premier programme de détachement d'agents spéciaux auprès des ambassades américaines; ces attachés à la protection de la vie sauvage sont chargés de coordonner les enquêtes liées au trafic d'espèces sauvages et de fournir un appui au renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la fraude. Le premier agent détaché dans le cadre de ce programme a été affecté à l'Ambassade américaine à Bangkok, où il a pris ses fonctions en janvier 2014. L'USFWS recrutera quatre agents/attachés supplémentaires dans le cours de l'année, qui seront probablement affectés en Afrique subsaharienne (deux postes), en Amérique du Sud (un poste) et en Asie (un poste).
64. Programme de chiens renifleurs à l'appui de la détection du trafic d'espèces sauvages : au cours de la période examinée, l'USFWS a lancé un programme de chiens renifleurs d'espèces sauvages dans le cadre duquel quatre inspecteurs/maîtres-chiens, chacun accompagné d'un chien dressé par un professionnel, ont été affectés dans quatre grands ports d'entrée américains (Los Angeles, Miami, Chicago, et plateforme de distribution de courrier express de Louisville). Ce programme devrait permettre de renforcer la capacité d'intercepter les marchandises de contrebande. Les chiens peuvent renifler les marchandises et le courrier beaucoup plus rapidement qu'il ne le faudrait au personnel pour ouvrir et inspecter chaque conteneur.
65. Opération «Crash»: cette opération de surveillance continue du trafic de cornes de rhinocéros par l'USFWS a déjà permis de démanteler deux réseaux de trafiquants opérant aux Etats-Unis, et de procéder à 15 arrestations et neuf condamnations. Parmi les prévenus poursuivis avec succès au cours de la période examinée, figurent l'un des chefs de la contrebande chinoise qui a plaidé coupable des multiples accusations prononcées à son encontre, ainsi qu'un ressortissant irlandais entretenant des liens avec un groupe criminel irlandais opérant en Europe et accusé, entre autres, de vols de cornes de rhinocéros sur ce continent.

66. Vessies natatoires d'acoupa: au cours de la période examinée, sept personnes accusées de contrebande de vessies d'acoupa [*Totoaba (Cynoscion) macdonaldi*; espèce inscrite à l'Annexe I de la CITES; menacée selon la Loi américaine sur les espèces protégées; en danger critique dans la Liste rouge de l'UICN] du Mexique vers les Etats-Unis en vue de leur expédition en Asie ont fait l'objet de poursuites judiciaires dans le sud de la Californie suite aux enquêtes de l'USFWS. Plus de 500 vessies natatoires illégalement exportées ont été saisies ; le prix d'une vessie peut s'élever à 10 000 USD sur le marché noir international.
67. Trafic de corail: à New York, l'USFWS a mené à bien une enquête sur les activités d'un fournisseur d'animaux marins vivants, soupçonné d'être à la tête d'un vaste trafic de coraux durs, qui sont protégés par la CITES. L'homme d'affaires inculpé a reconnu avoir illégalement importé des coraux rares représentant une valeur de 532 000 USD. L'enquête avait été ouverte suite à la découverte par un inspecteur de l'USFWS de coraux dissimulés dans une cargaison de poissons tropicaux à l'aéroport John F. Kennedy.
68. Commerce illicite de défenses de narval: l'USFWS s'est associé à la NOAA et au Service canadien de la faune pour enquêter sur une affaire impliquant plusieurs individus soupçonnés de prélèvement, vente et exportation illicites de défenses de narvals du Canada vers les Etats-Unis. Deux des prévenus ont d'ores et déjà plaidé coupables, le troisième a choisi de passer en jugement, et le quatrième (ayant déjà fait l'objet de poursuites judiciaires au Canada) doit être extradé vers les Etats-Unis.
69. Renforcement des capacités en matière de lutte contre la fraude: des agents spéciaux et inspecteurs du Bureau de la lutte contre la fraude de l'USFWS ont dispensé un cours de deux semaines sur la façon de mener une enquête criminelle à l'ILEA (International Law Enforcement Academy) au Botswana (mai/juin et août/septembre 2013). Quelques 60 agents des pays d'Afrique subsaharienne (y compris de pays francophones) ont participé à cette formation. Par ailleurs, le laboratoire d'analyses criminelles pour les espèces sauvages de l'USFWS, établi à Ashland (Oregon), a organisé un programme de formation d'une semaine à l'intention d'experts légistes d'Asie du Sud-Est. Des séances de formation et de consultation ont également eu lieu au Viet Nam et en Australie.
70. Coordination internationale: des agents du Bureau de la lutte contre la fraude de l'USFWS ont participé, à Bangkok (Thaïlande), à un cours de trois mois sur la coordination des enquêtes; ont passé trois semaines au Togo pour contribuer au renforcement des capacités d'enquête des autorités locales de lutte contre la fraude; se sont rendus à plusieurs reprises aux Philippines pour aider ce pays à mettre en place une base de données sur la lutte contre la fraude; et se sont réunis avec leurs homologues sud-africains et namubiens pour examiner les questions relatives aux stratégies d'enquête et à la coordination.
71. Programme de récompense à l'appui de la lutte contre la criminalité transnationale organisée: la première récompense offerte dans le cadre de ce nouveau programme américain (créé par le Congrès en 2013) concernait une affaire de trafic d'espèces sauvages. En novembre 2013, le Ministère des affaires étrangères américain a annoncé que les Etats-Unis offraient une récompense pouvant atteindre 1 million USD pour des informations qui conduiraient au démantèlement du réseau Xaysavang (établi au Laos et comprenant des annexes en Afrique du Sud, au Mozambique, en Thaïlande, en Malaisie, au Viet Nam et en Chine); ce réseau, spécialiste du commerce de produits tels que l'ivoire, favorise le massacre de plusieurs espèces menacées, comme les éléphants et les rhinocéros, et d'autres espèces.
72. Subventions pour la conservation: l'USFWS dirige plusieurs programmes de subventions axés sur la conservation des espèces CITES, notamment le Fonds pour la conservation de l'éléphant d'Afrique, le Fonds pour la conservation de l'éléphant d'Asie, le Fonds pour la conservation des grands singes, le Fonds pour la conservation du tigre et du rhinocéros, et le Fonds pour la conservation des tortues marines (qui constituent les fonds multinationaux pour la conservation des espèces sauvages). Tous les deux ans, la Division de la conservation internationale de l'USFWS applique un processus de sélection compétitif pour l'octroi de subventions dans le cadre de chaque Fonds. En 2012, les subventions accordées au titre de ces programmes se sont élevées à 11,10 millions USD, et 14,39 millions USD en fonds de contrepartie. En 2013, elles se sont élevées à 10,03 millions USD et 15,94 millions USD en fonds de contrepartie.

L'USFWS administre également le Fonds pour la conservation des animaux gravement menacés et le Fonds pour les espèces d'amphibiens en déclin. Ces deux programmes de subventions remettent tous les ans, à la suite d'un processus de sélection compétitif, des prix pour la conservation d'espèces CITES ou d'autres espèces susceptibles d'être affectées par le commerce. En outre, l'USFWS dirige plusieurs programmes régionaux de Nature sans frontières (Wildlife Without Borders), qui sont axés sur une région, plutôt que sur une espèce. Ces programmes régionaux octroient des subventions et fournissent un appui au renforcement des capacités dans le domaine de la conservation en Afrique, en Amérique latine et dans

les caraïbes, au Mexique, en Russie et en Asie de l'Est. En 2012, les subventions octroyées au titre de ces fonds /programmes régionaux se sont élevées à environ 4,69 millions USD et 6,70 millions USD en fonds de contrepartie. En 2013, elles se sont élevées à 10,20 millions USD et 13,4 millions USD en fonds de contrepartie.

On trouvera de plus amples informations sur ces programmes de subventions à l'adresse suivante:

<http://www.fws.gov/international/grants-and-reporting/>

73. Communication: 40ème anniversaire: en vue de la seizième session de la Conférence des Parties à la CITES, l'USFWS a lancé une campagne sur les réseaux sociaux mettant en lumière les aspects importants de la Convention, ainsi qu'un échantillon représentatif des espèces de faune et de flore qu'elle protège. Cette campagne de 40 jours, alimentée par un blog et des messages postés sur Facebook et Twitter, a fait office de compte à rebours vers la CoP16 et a rappelé que 2013 marquait le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la CITES. Le Ministère des affaires étrangères a contribué à cette campagne et les ambassades américaines partout dans le monde ont participé à l'échange de messages sur les réseaux sociaux. L'USFWS a également écrit une série d'articles sur l'histoire de la Convention et les priorités des Etats-Unis pour la CoP16, qui ont fait la une du Bulletin « Fish & Wildlife News » de l'hiver 2013 (publication de l'USFWS distribuée à de nombreux groupes de parties prenantes et publiée en ligne).

Blog: <http://www.fws.gov/news/blog/index.cfm/2013/1/24/Were-Counting-Down-to-the-Start-of-CoP>

Fish & Wildlife News, hiver 2013: <http://www.fws.gov/international/cites/cop16/fws-news-spotlight-on-cites.pdf>

**Informe de la Región de Norteamérica para el AC27  
(28 de abril al 2 de mayo de 2014, Veracruz)**

**Insumos de México**

**Periodo:** Marzo 2012 a febrero 2014

**Información provista por:** Autoridades CITES de México (DGVS-SEMARNAT, CONABIO, PROFEPA)

**Overview of Major Developments**

---

**Activities of Regional Representatives**

---

**Regional Cooperation and Priorities**

- En octubre del 2012, la Autoridad Científica CITES de México contrató al M. en C. Marco Antonio López Luna (Universidad Juárez Autónoma de Tabasco), para desarrollar, en colaboración con otros expertos nacionales, el proyecto "Diagnóstico del estado de conservación del cocodrilo americano (*Crocodylus acutus*) en México, consideraciones sobre CITES, NOM-059-SEMARNAT-2010 y UICN, y propuesta de sitios potenciales para un programa de monitoreo, con base en información existente". Su objetivo fue compilar información disponible sobre el estado de conservación, uso y comercio internacional de la especie, para evaluarla bajo los criterios de la NOM-059-SEMARNAT-2010, la Lista Roja de la UICN y la CITES, así como identificar sitios potenciales para su monitoreo a futuro.
- Se realizaron las temporadas 2012 y 2013 del "Programa de Monitoreo del Cocodrilo de Pantano (*Crocodylus moreletii*) México-Belice-Guatemala" en México. Incluyendo la temporada 2011, en total se han realizado 572 recorridos, cubriendo 5,532km de lagos, ríos, manglares y esteros, a partir de los cuales se estimó una población de alrededor de 79,000 individuos, con tendencia estable y estructura poblacional saludable (buena producción de crías y juveniles).
- La CONABIO elaboró, en conjunto con Autoridades CITES de Estados Unidos de América y Canadá, el póster "Ranas arborícolas del género *Agalychnis* protegidas por la CITES", publicado en abril de 2013, con el fin de identificar a las especies de ranas que fueron incluidas en los Apéndices en la CoP15 (Doha, 2010), mismo que se distribuyó en los principales puertos, aeropuertos y cruces fronterizos del país. Se espera que la difusión de este material fomente la legalidad y sustentabilidad del comercio internacional de dichas especies.
- En preparación de las reuniones de los Comités de Fauna y Flora (AC27/PC21, Veracruz 2014), la CONABIO elaboró materiales de difusión (tríptico y un póster) con información general sobre la Convención, su funcionamiento e implementación nacional para fomentar el comercio legal y responsable de especies CITES.
- La Secretaría de Economía conjuntamente con la SEMARNAT publicaron el 19 de diciembre del 2012 el "Acuerdo que establece la clasificación y codificación de mercancías cuya importación y exportación está sujeta a regulación por parte de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales", dentro del cual se sujeta a regulación no arancelaria la importación y exportación (presentación de permisos CITES y autorizaciones) de especies listadas en los Apéndices CITES y en la normatividad nacional. En fechas próximas de efectuará una revisión conjunta SE-SEMARNAT del citado Acuerdo, para identificar nuevas necesidades de regulación.
- La Autoridad CITES de Aplicación de la Ley en México (Procuraduría Federal de Protección al Ambiente, PROFEPA) realizó 6,116 verificaciones en 2012 y 6,498 en 2013, sobre el cumplimiento de las

disposiciones jurídico-normativas aplicables a los movimientos transfronterizos de especies reguladas de vida silvestre, marinas y forestales, promoviendo la correcta implementación de la CITES.

- En 2012, la PROFEPA a través de la Subprocuraduría de Inspección Industrial, implementó el “Proyecto de Fortalecimiento a la Verificación de la Exportación de Especies Reguladas” cuyo objetivo es el identificar situaciones irregulares y áreas de oportunidad para un mejor cumplimiento de la Ley en los movimientos transfronterizos de especies reguladas de flora y fauna silvestre, marina y forestal. Como resultado se identificaron fracciones arancelarias que requieren revisión y , especies de atención prioritaria o inspecciones focalizadas.
- En 2013, la PROFEPA aseguró 2 contenedores con 898,660 ejemplares de Pepino de Mar (*Isostichopus fuscus*), cantidad que equivale a 686 kilogramos del producto; 78,676 ejemplares secos de Caballito de Mar (*Hippocampus ingens*), cantidad que equivale a 197 kilogramos del producto; 108 kilogramos de panza seca, 21 cajas de vejiga seca y 955 cajas de vejiga congelada presumiblemente de Totoaba (*Totoaba macdonaldi*), la vejiga congelada se encontraba mezclada con otra especie pesquera llamada Curvina. Asimismo, durante 2012 y 2013, se aseguraron 758 metros cúbicos de maderas tropicales en 2 puertos marítimos que derivaron en acciones en territorio nacional con el aseguramiento de 1,356 metros cúbicos de madera en rollo y escuadría, 27 toneladas de carbón, 9 vehículos de carga, 9 herramientas, clausura de tres aserraderos, suspensión de 6 predios bajo aprovechamiento forestal autorizado por el mal uso de la documentación y la instauración de 66 procedimientos administrativos. También, más de 200 ejemplares de reptil escondidos en el equipaje de ciudadanos japoneses, fueron asegurados en el Aeropuerto Internacional de la Ciudad de México. Del mismo modo, se giró una alerta a las autoridades policiacas en los principales aeropuertos del país con los nombres y pseudónimos de presuntos traficantes internacionales de vida silvestre.
- En 2013, se ejecutó el “Operativo de Vigilancia y Prevención del Tráfico Internacional Ilegal de Especies Protegidas”, coordinado con las autoridades aduaneras, de sanidad agropecuaria, policiacas, militares y de migración, cuyo objetivo fue prevenir y combatir el movimiento transfronterizo ilegal de ejemplares, partes y derivados de especies protegidas, a través del desarrollo de acciones de vigilancia sistemática, inspección programada y el establecimiento de puntos de control y revisión en cruces fronterizos no cubiertos habitualmente por PROFEPA. El operativo incluyó 3 tipos de acciones: a) sellamiento de la frontera norte (2,006 revisiones en cruces fronterizos con EUA), b) puertos marítimos (451 revisiones) y c) vigilancia permanente en aeropuertos con vuelos internacionales. Se inspeccionaron 20,000 metros cuadrados de madera, 20,000 kgs. de carbón vegetal, 116 vehículos con productos pesqueros, 29 ejemplares de fauna silvestre; y se aseguraron 122 metros cúbicos de maderas tropicales, 600 kgs. de carbón vegetal y 9 productos de vida silvestre.
- En los años 2012 y 2013, PROFEPA participó en los operativos internacionales CAGE y REPTILE realizándose acciones de vigilancia sistemática en aeropuertos con vuelos internacionales.
- Como parte de la cooperación al interior de NAWEG, PROFEPA realizó trabajos de investigación e intercambio de información sobre algunas especies de interés compartido (Totoaba, Pepino de Mar, Peces Clarión) lográndose aseguramientos tanto en México como en los EUA.

### **Meetings and Workshops**

- Durante el taller “Cocodrilos mexicanos: monitoreo del cocodrilo de pantano 2012-2013 y situación del cocodrilo de río” (Ciudad de México, 25 y 26 de noviembre de 2013) se revisaron los resultados de las temporadas 2012 y 2013 del Programa de Monitoreo del Cocodrilo de Pantano (*Crocodylus moreletii*) en México, se identificaron sitios secundarios de monitoreo y se planificó la temporada 2014. Asimismo, se presentaron los resultados del proyecto “Diagnóstico del estado de conservación del cocodrilo americano (*Crocodylus acutus*) en México, consideraciones sobre CITES, NOM-059-SEMARNAT-2010 y UICN, y propuesta de sitios potenciales para un programa de monitoreo”. Participaron más de 40 expertos incluyendo científicos, productores, organizaciones no gubernamentales y autoridades de México, Belice y Guatemala, así como un representante del Grupo de Especialistas en Cocodrilianos de la UICN (CSG-IUCN).
- Con el objetivo de fomentar el establecimiento de UMA y su consolidación, se realizó el III Taller para el fomento, conservación y aprovechamiento sustentable de los cocodrilos en México (Ciudad del Carmen, Campeche, 10 y 11 de diciembre de 2013), con énfasis en el cocodrilo de pantano (*Crocodylus moreletii*). Estuvo dirigido al personal técnico de las UMA y todos aquellos interesados en la conservación, manejo y

aprovechamiento sustentable de los cocodrilos de México, para el intercambio de información sobre la especie, su gestión para el establecimiento y consolidación de las UMA, además de oportunidades de financiamiento y comercialización.

- Durante la 27ª reunión del Comité de Fauna (AC27) y la 21ª reunión del Comité de Flora (PC21) a realizarse en Veracruz, México del 28 de abril al 8 de mayo de 2014, se realizarán actividades adicionales a las reuniones oficiales, para difundir esquemas exitosos de manejo de especies CITES en México que pueden ser utilizados como modelo a nivel mundial:
  - Visitas guiadas a sitios donde se aprovechen y manejen especies CITES de manera exitosa (Unidades de Manejo para la Conservación de Vida Silvestre, jardines botánicos, áreas naturales protegidas, sitios de monitoreo de *Crocodylus moreletii*).
  - Presentación de carteles con la finalidad de mostrar experiencias de investigación, manejo y conservación de especies CITES, favoreciendo el intercambio y colaboración entre la comunidad mexicana y los expertos CITES (el 2 de mayo durante la recepción del primer día de las sesiones conjuntas)
  - Eventos paralelos de diversos foros nacionales e internacionales.
  - Seminario sobre la CITES abierto al público donde se espera la participación de diferentes sectores (gubernamental, académico y productivo), y países Parte de la CITES, así como de organizaciones internacionales, como una oportunidad para difundir información sobre la Convención y fomentar su correcta implementación (3 de mayo).
- En 2012, la Subprocuraduría de Inspección Industrial de la PROFEPA en conjunto con la WWF-TRAFFIC Norteamérica y con fondos del Programa Vida Silvestre Sin Fronteras del USFWS, realizó el “Taller para el Fortalecimiento de Capacidades de Funcionarios a cargo de la Gestión y Aplicación de la Ley en Materia de Vida Silvestre en México”. Se capacitaron 81 servidores públicos del sector ambiental federal de todo el país y de gobiernos locales, que tienen a su cargo la gestión, verificación e inspección de vida silvestre para comercio internacional y nacional. Asimismo, en 2013 también organizaron el “Taller para capacitar capacitadores en materia de comercio y tráfico de vida silvestre”, dirigido a 50 servidores públicos de la PROFEPA, CONABIO, Administración General de Aduanas y la Procuraduría General de la República. Hasta la fecha el contenido del taller se ha replicado a 119 servidores públicos en las Delegaciones de PROFEPA en todo el país. Con el fin de continuar con esta iniciativa, en el 2014 se presentó una propuesta al Programa Vida Silvestre Sin Fronteras del USFWS, que ha sido pre-aprobada.
- Durante 2012, personal de la PROFEPA asistió a diversos eventos de capacitación, actualización e intercambio de experiencias técnicas, facilitados por la Comisión de Cooperación Ambiental para América del Norte (CCA): “Taller Teórico-Práctico en investigación de la escena del crimen en vida silvestre”, “Taller sobre aplicación de la legislación ambiental con apoyo en datos de inteligencia”, “Taller de Intercambio de Experiencias en la Conducción de Investigaciones por Medios Electrónicos de Información para la Aplicación de la Ley en Materia Ambiental y de Vida Silvestre”, “Reunión sobre mejores prácticas forenses”. En el marco de esta cooperación, PROFEPA participó durante julio del 2013 en el “Taller sobre Intercambio de Información e Inteligencia en el Tráfico de Especies Marinas Protegidas en América del Norte”.
- En septiembre de 2012, la PROFEPA participó en el “Taller para la Identificación de Aletas de Tiburón”, celebrado en Roatán, Honduras, donde se brindó capacitación y actualización para una adecuada implementación y operación de la CITES en materia de identificación de aletas de tiburón. El material de identificación es utilizado para la verificación/inspección en puertos marítimos donde PROFEPA trabaja coordinadamente con las autoridades pesqueras y aduaneras en la revisión de embarques de exportación.
- La PROFEPA asistió, en marzo del 2012, a la “Reunión Anual de Formación de la Región 2 de Oficinas de Aplicación de la Ley-USFWS” (San Antonio, Texas), que tuvo por objeto exponer las acciones de la PROFEPA en materia de aplicación de la Ley sobre vida silvestre en Puertos, Aeropuertos y Fronteras, así como la normatividad y procedimientos existentes para las verificaciones/inspecciones, y vigilancia de los movimientos transfronterizos de ejemplares, partes y derivados de especies silvestres.
- La Subprocuraduría de Inspección Industrial de PROFEPA asistió a la “Reunión Anual de Jefes Estatales de Aplicación de la Ley del Servicio de Pesca y Vida Silvestre de los Estados Unidos de América” (Shepherdstown, West Virginia, abril 2012), para exponer las acciones y logros de la Procuraduría, en materia de aplicación de la Ley en los movimientos transfronterizos de vida silvestre, productos forestales y su fitosanidad en puertos, aeropuertos y fronteras.



## Other Regional Information

- En colaboración con TRAFFIC-Norteamérica, la CONABIO realizó el proyecto "Examen para identificar especies mexicanas relevantes en el marco del comercio internacional" (2012-2013), cuyo objetivo fue clasificar a las especies nativas mexicanas (incluidas o no en la CITES) con base en su comercio internacional de 2005 a 2010 y su estado de conservación, en niveles o categorías de atención para la toma de decisiones. Como resultado, y para atender las necesidades de un primer paquete de especies, en diciembre de 2013, la CONABIO emitió convocatorias dirigidas a asociaciones civiles, universidades y centros de investigación para evaluar el estatus de 4 especies en la CITES (*Crax rubra*, *Meleagris ocellata*, *Penelope purpurascens*, *Isostichopus fuscus*) y la pertinencia de incluir en la CITES a las siguientes: *Xenosaurus grandis*, *Claudius angustatus*, *Staurotypus triporcatus*, *Holacanthus clarionensis*, *Beaucarnea recurvata*, y varias especies mexicanas del género *Abronia*.
- La CONABIO, en conjunto con Oscar Sosa Nishizaki (Centro de Investigación Científica y de Educación Superior de Ensenada, Baja California; CICESE) y expertos del Instituto Nacional de la Pesca (INAPESCA), está coordinando la publicación "Tiburones mexicanos bajo la observancia de la CITES: El estado de su conocimiento", en la que contribuyen varios especialistas nacionales. Su objetivo es compilar la información disponible sobre las especies de tiburones mexicanos listados en la CITES (*Rhincodon typus*, *Cetorhinus maximus*, *Carcharodon carcharias*, *Sphyrna lewini*, *Sphyrna mokarran*, *Sphyrna zygaena* y *Carcharodon longimanus*), identificar los vacíos y proponer los medios para subsanarlos. Se espera contar con la primera versión del documento completo en los primeros meses de 2014.
- Como parte de las actividades coordinadas por las Autoridades CITES mexicanas en materia de conservación, manejo y uso sustentable del cocodrilo de pantano (*Crocodylus moreletii*), se presentó un proyecto piloto sobre *C. moreletii* en México a la Plataforma de Abastecimiento Responsable con los Ecosistemas (RESP) en noviembre de 2013. Dicho proyecto incluye acciones y trabajo coordinado entre los actores relevantes para fortalecer la información sobre trazabilidad de pieles, sistemas de producción de cría en cautiverio e identificar las condiciones y sitios potenciales para actividades de rancheo a futuro. Principalmente se buscará vincular a las comunidades locales y productores mexicanos (granjas) con las empresas internacionales de la industria de la moda.
- En octubre de 2013, la UNAM firmó un acuerdo con el Instituto Smithsonian del Museo Nacional de Historia Natural de EUA, para desarrollar el proyecto "Código de Barras de la Vida Silvestre-México". Dicho proyecto buscará utilizar los códigos de barras como herramienta de apoyo para la Autoridad CITES de Aplicación de la Ley en México (PROFEPA), en la identificación de especies sujetas a comercio internacional difíciles de identificar. Las Autoridades CITES, en colaboración con la academia (UNAM), la red MEXBOL de la Comisión Nacional para la Ciencia y la Tecnología (CONACYT), la Procuraduría General de la República (PGR) y la División Científica de la Policía Federal, han desarrollado un documento que describe el alcance del proyecto en México, y una lista de 800 especies (200 prioritarias más las similares y asociadas) que requieren ser secuenciadas para incluirse en una biblioteca de referencia genética.
- La iniciativa del "Programa de apoyo para el fomento a la conservación y aprovechamiento sustentable de la vida silvestre de la Dirección General de Vida Silvestre" (en vigor desde 2010) de la Dirección General de Vida Silvestre (Autoridad Administrativa CITES de México), benefició a 9 UMA para cocodrilos mexicanos en 2013, y ha contribuido con recursos económicos al desarrollo de la industria de producción de pieles y productos de cocodrilianos a través de las UMA en zonas y comunidades rurales de la República Mexicana.
- La Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT) con apoyo técnico de la CONABIO y la participación de técnicos de UMA, especialistas, instituciones estatales y federales; se encuentra próxima a publicar en formato electrónico el "Plan de Manejo Tipo para la Conservación, Manejo y Aprovechamiento Sustentable del Cocodrilo de Pantano (*Crocodylus moreletii*) en México" así como de su Anexo: Cría en Cautiverio. Este documento homogenizará el desarrollo de las actividades de conservación, manejo y aprovechamiento sustentable esta especie. En particular el Anexo describirá las técnicas y requerimientos para su cría en cautiverio. Se desarrollarán guías para otros tipos de manejo (rancheo, ecoturismo, vida libre, entre otros).
- La SEMARNAT se encuentra próxima a publicar en formato electrónico el "Protocolo Nacional de Atención a Conflictos con Cocodrilianos en México". Este documento tiene el objetivo de Identificar e

implementar acciones para prevenir y atender conflictos que pudieran presentarse entre los cocodrilianos y personas dentro de las zonas de distribución de los cocodrilianos en México.

- En el 2012, la PROFEPA implementó el “Proyecto de Fortalecimiento a la Atención a Especies Potencialmente Invasoras” el cual está enfocado a identificar especies exóticas con potencial invasor asociadas al comercio internacional, particularmente importaciones, de especies de vida silvestre, marinas y forestales. Como resultado se elaboró una lista preliminar de especies exóticas de atención prioritaria la cual será incluida en la lista de referencia elaborada por CONABIO. Fue autorizada la solicitud de financiamiento al *Global Environmental Facility* (GEF), para la creación y fortalecimiento de capacidades en la atención de especies invasoras.
- En 2012 y 2013, PROFEPA gestionó la remodelación de 03 oficinas de verificación/inspección en la frontera sur-sureste (Guatemala y Belice) las cuales se encuentran operando, con la finalidad de fortalecer la verificación de mercancías comercializadas entre Centroamérica y México, con lo que se consolida la capacidad nacional de promover el cumplimiento de la Ley y garantizar la legalidad de los movimientos transfronterizos de especies reguladas de vida silvestre, marinas y forestales.